

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16/10/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvezie le vendredi 16 octobre 2020, à 21 heures, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1<sup>er</sup> adjoint, GRAND Jean-Pierre 3<sup>ème</sup> adjoint, Mmes TOUZAN Nadine, Mme VIVOT Jocy, MM. DAVID Bruno, VAN LANEN Stéfan, VIGNOLLES Alain.

Etaient absents représentés : M. RENALIER Jean a donné procuration à M. SARRAUTE Daniel,  
Mme PACHERE Christine a donné procuration à Mme Jocy VIVOT,  
Mme DEMIGUEL Véronique a donné procuration à M. SANS Stéphane.

Mme Nadine TOUZAN a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

## **1) REFUS du TRANSFERT de la COMPETENCE PLU vers la COMMUNAUTE des COMMUNES (délibération)**

En vertu de loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014, il a été instauré pour les communes l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elles dépendent.

La Commune de MALVEZIE étant déjà dotée d'un PLU approuvé le 18 février 2011, il apparaît aujourd'hui nécessaire de délibérer à nouveau (cf délibération 02-2019 du 2 mars 2019) afin de s'opposer à ce transfert obligatoire.

Entendu que la délibération d'au moins 25% des communes membres de la Communauté des Communes, représentant au moins 20 % de la population totale, est indispensable à l'opposition à ce transfert de compétence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu, carte communale auprès de la Communauté de communes.

## **2) CONSEILLER ENERGIE PARTAGE (délibération)**

Dans le cadre des objectifs des Plans Climat du Comminges de sobriété énergétique, d'exemplarité des collectivités et d'économies de fonctionnement et dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Pays Comminges Pyrénées a souhaité s'engager auprès des communes du territoire afin de les aider à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de leur patrimoine (bâtiments, flotte de véhicules, etc...).

C'est donc dans ce cadre que la commune de MALVEZIE va faire partie des 12 premières communes du Comminges qui vont bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP) mis en place grâce aux soutiens du programme Leader, de l'ADEME et des communautés de communes. Elle aura à sa disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

L'accompagnement que proposera ce CEP comprendra un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la Collectivité, une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées, une analyse des contrats d'énergie, la définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie, un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie, un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie, une veille réglementaire et technologique, et l'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics.

En contrepartie, cet accompagnement impliquera un engagement fort de la commune, notamment sur la transmission des informations requises pour l'élaboration du pré-diagnostic initial et, pour les suivis périodiques, pour le contrôle des factures reçues et pour l'élaboration du bilan annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter la proposition du Pays Comminges Pyrénées d'accompagnement par le Conseiller en Energie Partagé, pour une durée de trois ans.
- De désigner Monsieur Alain VIGNOLLES en tant qu'élu référent et Monsieur Christophe AUTIER en tant que technicien référent pour assurer de la démarche et la transmission de données
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Pays Comminges Pyrénées la convention définissant les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement.

### **3) Prime COVID du personnel communal (délibération)**

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. M. le Maire propose donc au Conseil d'attribuer aux trois employés communaux cette prime.

Le montant de cette prime étant plafonné à 1000 euros par agent, M. le Maire propose de proratiser le montant de cette prime en fonction du temps de travail des agents concernés.

Considérant les sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 auxquelles ont été soumis les agents communaux, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, de leur attribuer une prime proratisée en fonction du temps de travail soit

- 50,00€ pour Mme Allemane Marie-Andrée
- 380,00€ pour M. Autier Christophe
- 150,00€ pour Mme Rossetto Marie-Gabrielle

Cette prime est totalement exonérée de cotisations et contributions sociales.

### **4) Création d'un poste d'employé communal à 18h/semaine (délibération)**

Le Conseil ayant décidé de titulariser M. Christophe AUTIER, il avait été décidé de lui attribuer le poste déjà créé de 16h/semaine. M. AUTIER étant actuellement employé à 17h/semaine et ce volume horaire apparaissant adapté pour l'hiver mais plus insuffisant pour le printemps et l'été (plantations, arrosages, entretiens divers), il lui a été proposé de créer un poste à 18h/semaine avec annualisation du temps de travail et mise en place de deux périodes à horaires différenciés : PRINTEMPS-ETE à 20h/semaine et AUTOMNE-HIVER à 15h/semaine.

Après en avoir discuté, le Conseil accepte pour M. AUTIER la création d'un poste à 18h par semaine avec aménagement du temps de travail sur l'année.

## **5) Soutien à l'enseignement de l'occitan au lycée (délibération)**

L'entrée en vigueur de la réforme du lycée et du baccalauréat a eu un impact négatif sur l'enseignement de l'occitan qui s'est traduit par une importante baisse des effectifs. Cette désaffection est due à la réduction de l'offre d'enseignement, à la dévalorisation des coefficients affectés au baccalauréat aux langues régionales, à l'impossibilité pour les lycéens ayant choisi l'occitan de bénéficier d'une deuxième option.

L'enseignement de l'occitan comme des autres langues et cultures régionales s'en retrouve encore fragilisé et à terme menacé de disparition.

Malgré la forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux, des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas encore été amendée, condamnant à court terme l'avenir des langues de France. Pourtant, des adaptations simples de cette réforme sont possibles. Le rétablissement de l'alignement du statut des langues régionales sur celui des langues et cultures de l'Antiquité, pour la 1re et la 2e option facultative, tant au niveau du coefficient que de la bonification, ainsi qu'un statut autonome de l'enseignement de spécialité pourraient être une première mesure de réajustement, d'équité et de sauvegarde.

Après en avoir délibéré, conscient de l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et de la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (cf. article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage», le conseil a décidé de solliciter M. le Premier Ministre et M. le Président de la République afin que la réforme du lycée et du baccalauréat soit amendée en faveur des langues de France afin de relancer leur enseignement.

## **6) Préparation des fêtes de NOËL**

Chaque année, pour Noël, la municipalité distribue aux électeurs de la commune de plus de 70 ans et aux enfants jusqu'à 10 ans un petit cadeau. Les fêtes de fin d'année étaient aussi l'occasion de se retrouver autour d'un spectacle (offert par le Comité des Fêtes), d'un goûter et d'un apéritif dînatoire. Si l'évolution de la situation sanitaire ne permettra certainement pas d'organiser la soirée de fin d'année, le conseil a décidé de maintenir la distribution des cadeaux dans les mêmes modalités que les années précédentes (14 colis individuels et 5 couples pour les aînés + 3 colis pour les personnels communaux + environ 40 cadeaux pour les enfants).

En ce qui concerne les éclairages de Noël, M. AUTIER et des conseillers ont procédé au tri des appareillages fonctionnels et M. VAN LANEN a présenté au Conseil une étude pour l'achat d'équipements complémentaires afin de décorer notamment la partie du village traitée par l'effacement des réseaux. Un devis plus précis va être rapidement établi après un repérage sur le village.

## **6) Point sur les différents chantiers en cours**

- **Travaux d'effacement :**

Les lignes et poteaux électriques et téléphoniques devraient être enlevés courant novembre et suivis de l'intervention des maçons. La 2ème tranche de travaux sur la Départementale débutera normalement en fin d'année.

- **Travaux réseau d'eau potable :**

Le SMEA 31 a décidé de lancer des travaux complémentaires de rénovation du réseau d'eau potable de la commune. Ces travaux concerneront la Route des Pachères (de la maison Noguera à l'école) et la Rue du Goutet.

Les riverains seront prochainement informés des modalités de ces travaux qui risquent de poser des problèmes de circulation et d'accès notamment sur la Rue du Goutet.

A terme, ce sera l'ensemble du réseau d'eau potable de la commune qui aura été remis à neuf.

Le marché de la connexion du hameau de VIGNAUT au réseau communal sera attribué dans les jours prochains pour des travaux en début 2021.

- **Atelier communal :**

La construction du bâtiment est terminée mis à part quelques travaux de finition.

Reste à traiter la partie réseaux et voirie pour un montant d'environ 15 000 € HT. Le lot correspondant a été réparti entre les entreprises CAMPET et ROUGE-SEGUELA. La partie revêtement en enrobés sera prise en charge par le biais du POOL ROUTIER.

- **Réserves incendie :**

Sur le village, la mise en place des réserves sur le terrain MARTRE devrait être terminée courant novembre. Des dépenses supplémentaires non prévues ont été commandées : reprise complète du mur en très mauvais état jouxtant la maison Cadéac, achat d'un portail (550 €) et de clôtures à panneaux rigides pour les réserves (1 000 €).

Un point d'eau public sera aménagé sur le mur côté rue du Cap de la Vielle ainsi qu'un trompe-l'œil au niveau de l'ancienne fenêtre du bâtiment.

En ce qui concerne les hameaux, le bornage et l'achat des terrains seront lancés d'ici à la fin de l'année pour une pose en 2021.

- **Zinguerie salle des fêtes :**

La réfection totale de la zinguerie de la Salle des Fêtes par l'entreprise DULON est terminée. Il restera à intervenir sur la zinguerie de l'ancienne école qui nécessitera l'usage d'une nacelle.

## **7) Point achats de terrains DUFOR, FONTAINE, PRADERE (délibération)**

L'achat des parcelles DUFOR (pour un prix de 600 €) et le don de la parcelle Fontaine sont en attente de réponse de la SAFER. Les actes pourraient être rédigés pour la fin de l'année.

En ce qui concerne les parcelles de Mme PRADERE constituées d'un pré et de la grange de BOUVE, la municipalité est dans l'attente de la renonciation à son droit de préemption de l'exploitant agricole. Suivant sa réponse, soit l'achat pourra être directement engagé, soit une procédure de Déclaration d'Utilité publique sera lancée.

Après en avoir délibéré, pour ce qui concerne les parcelles PRADERE, le Conseil décide d'opter, dans le cadre de la consultation obligatoire de la SAFER OCCITANIE, pour une procédure de consultation dite accélérée (dans un délai de 72 heures) dont le coût s'élève à un montant de 550 € HT soit 660 € TTC.

Dans le cas où l'exploitant renoncerait à son droit de préemption, l'opération d'achat et de rénovation pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-Préfecture. Ce dossier serait alors à établir avant la fin de l'année.

## **8) Point sur les différentes instances**

- **SIVOM** : M. Serge LARQUE est devenu Président du SIVOM du Haut-Comminges. M. SANS a fait son entrée au bureau du SIVOM.
- **Communauté des Communes** : M. Alain PUENTE est devenu Président de la Communauté des Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises.
- **SMEA** : La Commission Territoriale où siège notre commune a élu M. DOUGNAC Président.
- **SDEHG** : M. Thierry SUAUD a été élu Président du SDEHG en remplacement de M. IZARD.
- **SICASMIR** : Mme Laure VIGNEAUX a été élue Présidente du SICASMIR.
- **PETR** : M. ARCANGELI a été élu Président du PETR Pays du Comminges-Pyrénées.
- **PNR** : Mme Carole DELGA a été réélue Présidente du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées. M. le Maire a fait son entrée au bureau du PNR.

## **9) Projet d'AFP**

Depuis plusieurs années, la population de notre commune s'interroge sur la problématique de fermeture des paysages, l'embroussaillage aux abords du village, les problèmes de gestion des troupeaux... Le conseil municipal de MALVEZIE a donc décidé d'essayer de s'emparer de cette question et il souhaiterait associer tous les habitants à sa réflexion.

Le morcellement du parcellaire privé, la diminution du nombre d'exploitants et un certain relâchement dans les pratiques de pâturage nous poussent à envisager une nouvelle gestion foncière à l'échelle communale. La création d'une Association Foncière et Pastorale pourrait être un outil intéressant pour la revalorisation et la reprise en main du terroir agricole de notre commune. Pour élaborer ensemble une vision citoyenne partagée de notre territoire communal, une réunion d'information et de réflexion se tiendra le **vendredi 23 octobre à 20h à la salle des fêtes** en présence d'agents de la Direction de l'Agro-Ecologie du CD31.

## **10) Proposition de devis pour prospection archéologique par drone sur BOUVE**

Suite aux dernières prospections archéologiques menées par M. Clément VENCO sur la commune, un site situé au quartier de BOUVE apparaît particulièrement intéressant. M. VENCO a donc transmis à la mairie un devis pour une prospection LIDAR supplémentaire à l'aide d'un drone capable d'établir une cartographie extrêmement précise du lieu. Ce devis atteint le montant de 1 426 € HT.

Après avoir discuté de l'intérêt pour la commune de ces recherches, le Conseil approuve à l'unanimité le devis proposé par le Laboratoire du CNRS concernant la prospection LIDAR.

## **11) Questions diverses**

### • **DIVAGATION d'ANIMAUX**

Un des agriculteurs exploitant à MALVEZIE, M. CLOUZET, laisse divaguer périodiquement depuis des années ses animaux sur la commune. Ces divagations, dues principalement à l'absence de clôture et d'abreuvement régulier, constituent outre un non-respect de la propriété privée, une forme de

maltraitance animale et un danger potentiel pour la population lorsque les animaux déambulent sur les routes, les chemins ruraux ou dans les jardins privés proches des habitations. Suite à plusieurs avertissements et courriers, un troupeau de vaches non-abreuvé a continué à divaguer pendant tout l'été entre le Col des Ares, Vignaut et Campels. Après plusieurs avertissements sans réponse, M. le Maire a averti les services de la Préfecture de la situation et a rédigé un arrêté de police à l'encontre de M. CLOUZET. Les services de la gendarmerie ont été aussi alerté.

Des problèmes ont été rencontrés aussi sur le hameau de VIGNAUT.

- **COURRIER M. PACHERE**

M. Pierre PACHERE, propriétaire foncier à MALVEZIE, a adressé à la Mairie et à la Sous-Préfecture une plainte concernant d'après lui, les passages « abusifs » de certains riverains et services publics sur certaines de ses parcelles situées sur les quartiers d'Amplan, Mirade et Bouteillé.

En ce qui la concerne, le seul passage des services publics, la Municipalité a informé M. PACHERE qu'elle ne saurait pas voir contester à l'avenir l'existence des servitudes publiques de passage, établies depuis des décennies, existant sur ses terrains en aval du captage et du bâtiment de traitement de l'eau potable et de l'antenne TDF. Elle a invité M. PACHERE, s'il souhaitait encore contester ces servitudes, à saisir les tribunaux compétents.

- **PLACE du LAOUIS**

Les services départementaux de la Voirie et des Infrastructures ont lancé une étude en vue de la reprise des revêtements de la départementale sur la traversée du village et de la réfection des revêtements de la Place du Laouis qui commencent à être en très mauvais état. Ce projet d'aménagement aura aussi pour objet de faire baisser la vitesse des véhicules à l'approche de la place et donc d'améliorer la sécurité de ses accès.

Il pourrait être réalisé d'ici 2 ans.

- **LOCATION SALLE DES FETES**

Suite aux nouvelles règles sanitaires mises en place par le Gouvernement, la Salle des Fêtes ne sera plus mise en location jusqu'à nouvel ordre dans le cadre de festivités publiques ou privées.

- **Chemin BOUVE-CAMPELS**

En collaboration avec la commune d'ARBON, la municipalité réfléchit depuis plusieurs mois au tracé d'un sentier mémoriel entre nos deux communes ayant pour thème la seconde guerre mondiale et la présence du maquis sur Campels et Bouve.

Afin de préciser ce projet, une réunion de travail aura lieu le 27 octobre à ARBON.

- **TRAVAUX et ACHATS**

Plusieurs travaux seront à réaliser dans les mois prochains par le conseil.

**Nettoyage de l'ancien atelier et du préau :** Suite à la construction de l'atelier, le préau gauche de l'école et l'arrière de l'église ont été déménagés.

**Christ :** Pour des raisons de sécurité, les conseillers vont prochainement déposer le Christ du cimetière et procéder à sa restauration.

**Mezzanine Atelier :** Afin de rajouter un espace de rangement supplémentaire sur l'atelier, une mezzanine va être construite aux vacances de TOUSSAINT par les conseillers.

**Jardinières Eglise et Rue des Courteillasses :** L'employé municipal sera chargé cet hiver de construire des petites jardinières en pierre de chaque côté du portail du cimetière et à l'angle de la rue des Courteillasses.

**Piste du Col des Ares à Vignaut :** L'entreprise LARQUE et le SIVOM seront consultés sur le coût de transport de gravier sur la piste afin d'y réaliser quelques travaux d'entretien sur le tronçon Col des Ares-Bouve.

**Bardage du préau droit de l'école :** Suite à la construction de l'atelier, le préau gauche sera libéré bientôt et rendu aux locataires. Afin d'améliorer l'aspect extérieur du préau droit, la Municipalité devrait courant 2021 réaliser son bardage en bois.

**Achat d'une petite serre :** Chaque année, les fleurs de la commune sont entreposées pour hivernage dans la mairie dans une salle de l'étage qui se trouve, de ce fait, condamnée pour tout autre usage. Afin de libérer cette salle, la municipalité étudiera l'opportunité de l'achat d'une petite serre qui pourrait être installée au terrain MARTRE.

- **Déploiement des compteurs LINKY**

Le déploiement des compteurs LINKY a débuté sur la commune. Suite aux questionnements de certains habitants, il est rappelé qu'il est bien sûr possible pour les usagers de refuser la pose de ces compteurs à condition que ce compteur soit sur le domaine privé. Néanmoins, ils doivent savoir qu'en cas de panne de leur ancien compteur, celui-ci sera automatiquement remplacé à la charge du client (coût à ce jour inconnu) par un LINKY. De même, il faut savoir que les relevés des anciens compteurs deviendraient peut-être payants.

- **Coupure d'électricité :**

Dans le cadre de la finalisation de la 1ère tranche des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la commune, une coupure de courant générale sur la commune sera réalisée le mardi 27 octobre de 9h à 10h15. Merci de prendre les précautions nécessaires.

La séance est levée à 2h00.

Le Maire

**D.SARRAUTE**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,    Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,    Le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**